

# **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021**

#### **1. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds FCP HELION ACTIONS PROACTIF, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 265 156 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice positives s'élevant à 6 097 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitatim1 ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 31 mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC ERNST & YOUNG**

**Noureddine HAJJI**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC 1 - Portefeuille titres		207 228	246 248
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	207 228	246 248
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		61 056	74 839
Placements monétaires		-	31 389
Disponibilités	4.3	61 056	43 449
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>268 284</b>	<b>321 087</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	833	998
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.4	2 295	2 444
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 128</b>	<b>3 442</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	4.5	263 014	322 425
CP 2 - Sommes distribuables		2 142	(4 781)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(3 955)	(962)
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 097	(3 818)
<b>ACTIF NET</b>		<b>265 156</b>	<b>317 644</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>268 284</b>	<b>321 087</b>

ETAT DE RÉSULTAT  
Exercice clos le 31 décembre 2021  
(Unité : en DT)

	Note	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
PR 1			
Revenus du portefeuille titres	4.6	16 250	4 152
Dividendes		16 250	4 152
PR 2			
Revenus des placements monétaires	4.7	552	3 422
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 802</b>	<b>7 574</b>
CH 1			
Charges de gestion des placements	4.8	(7 905)	(9 691)
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		<b>8 897</b>	<b>(2 117)</b>
PR 3			
Autres produits		-	-
CH 2			
Autres charges	4.9	(2 408)	(2 321)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 489</b>	<b>(4 438)</b>
PR 4			
Régularisation du résultat d'exploitation		(392)	620
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>6 097</b>	<b>(3 818)</b>
PR4 -			
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		392	(620)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 124)	(6 766)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 006	2 834
Frais de négociation de titres		(34)	(22)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 337</b>	<b>(8 393)</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 décembre 2021  
 (Unité : en DT)

	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	2 337	(8 393)
Résultat d'exploitation	6 489	(4 438)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 124)	(6 766)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 006	2 834
Frais de négociation de titres	(34)	(22)
AN 2 - Distribution de dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	(54 825)	(55 354)
a - Souscriptions	-	457
Capital (Souscription)	-	484
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	-	(22)
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	-	(5)
Droits d'entrée (Souscription)	-	-
b- Rachats	(54 825)	(55 811)
Capital (Rachat)	(55 677)	(57 741)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	419	1 135
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	433	795
Droits de sortie (Rachat)	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(52 488)</b>	<b>(63 747)</b>
AN 4 - Actif net		
Début de l'exercice	317 644	381 391
Fin de l'exercice	265 156	317 644
AN 5 - Nombre de parts		
Début de l'exercice	2 687	3 160
Fin de l'exercice	2 223	2 687
<b>Valeur liquidative</b>	<b>119,278</b>	<b>118,215</b>
AN 6 - Taux de rendement	0,90%	-2,05%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2021**

### **1. PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :**

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

### **2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2021 à 207 228 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
Actions cotées et droits		225 864	203 830	75,98%
BIAT	394	22 310	23 334	8,70%
ADWYA	1 670	7 158	7 791	2,90%
AMEN BANK	1 040	24 816	25 015	9,32%
ASSAD	5 002	24 815	8 288	3,09%
MONOPRIX	1 051	21 279	4 827	1,80%
SFBT	1 385	21 247	25 219	9,40%
SOTUVER	3 513	12 557	25 617	9,55%
TPR	5 881	26 260	25 288	9,43%
TUNISIE LEASING	1 282	26 611	11 541	4,30%
UIB	1 441	20 650	22 602	8,42%
CARTHAGE CEMENT	10	22	13	0,00%
CEREALIS	2 694	18 095	24 249	9,04%
DA BIAT20 1/20	16	45	45	0,02%

Titres des OPCVM		3 391	3 399	1,27% (*)
FCP HELION MONEO	32	3 391	3 399	1,27%

Total		229 255	207 228	77,24%
-------	--	---------	---------	--------

(\*) 1,28% par rapport à l'actif net.

### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2021 :



	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>261 151</b>	<b>-</b>	<b>(14 903)</b>	<b>246 248</b>	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	22			22	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Actions SICAV	55 928			55 928	
Parts OPCVM	130 521			130 521	
Droits d'attribution	-			-	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(23 472)			(23 472)	8 102
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Actions SICAV	(55 927)			(55 927)	(2 554)
Parts OPCVM	(138 968)			(138 968)	(2 542)
Droits d'attribution	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			(7 124)	(7 124)	
Variation des intérêts courus		-		-	
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>229 255</b>	<b>-</b>	<b>(22 027)</b>	<b>207 228</b>	<b>3 006</b>

#### 4.3- Note sur les disponibilités :

Le total des disponibilités au 31 décembre 2021 s'élève à 61 056 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
DISPONIBILITES			
- AVOIRS EN BANQUE	61 056	61 056	22,76%
TOTAL	61 056	61 056	22,76%

#### 4.4- Note sur les passifs :

Le total des passifs au 31 décembre 2021 s'élève à 3 128 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Gestionnaire	531	699
Dépositaire	300	299
Commissions de gestion variables	2	-
Total PA1- Opérateurs créditeurs	833	998
Commissaire aux comptes	1 921	2 008
Publications CMF	300	300
Impôt à payer	52	107
Redevance CMF	22	29
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 295	2 444
Total	3 128	3 442

#### 4.5- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (52 488) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(59 411)
Variation de la part Revenu	6 923
Variation de l'Actif Net	(52 488)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2021	
Montant :	322 425
Nombre de titres :	2 687
Nombre de porteurs de parts :	5
Souscriptions réalisées	
Montant :	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-
Rachats effectués	
Montant :	55 677
Nombre de titres rachetés :	464
Nombre de porteurs de parts sortants :	2
Capital au 31-12-2021	
Montant :	266 748 (*)
Nombre de titres :	2 223
Nombre de porteurs de parts :	3

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	266 748
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(7 124)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3 006
Régularisation des SND	419
Frais de négociation de titres	(34)
Droits de sortie	-
Capital en fin de l'exercice	263 015

#### 4.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Dividendes		
Des actions cotées	10 571	3 259
Des titres OPCVM	5 679	893
Total	16 250	4 152

#### 4.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au cours de l'exercice 2021 à 552 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts sur les avoirs bancaires	314	317
Revenus des prises de pension	238	3 105
Total	552	3 422

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 7 905 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération Fixe du gestionnaire	6 713	8 501
Rémunération Variable du gestionnaire	2	-
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
Total	7 905	9 691

#### 4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au cours de l'exercice 2021 à 2 408 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération CAC	1 886	1 836
Redevance CMF	282	357
Autres charges	240	127
Total	2 408	2 321

### 5- AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS :

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	7,558	2,819	4,355	7,538	4,258
Charges de gestion des placements	-3,556	-3,607	-3,210	-7,410	-2,841
Revenu net des placements	4,002	-0,788	1,146	0,128	1,418
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,083	-0,864	-0,802	-1,110	-0,560
Résultat d'exploitation (1)	2,919	-1,652	0,344	-0,982	0,858
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,176	0,231	-0,028	0,307	-0,025
Somme distribuables de l'exercice	2,742	-1,421	0,316	-0,675	0,833
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3,205	-2,518	7,813	12,386	4,705
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,352	1,055	-9,275	10,239	-1,085
Frais de négociation de titres	-0,015	-0,008	-0,013	-0,110	-0,031
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-1,868	-1,472	-1,474	22,515	3,589
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,051	-3,123	-1,131	21,533	4,447
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,008	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,868	-1,472	-1,474	22,524	3,589
Régularisation du résultat non distribuable	0,188	0,414	0,030	-7,936	0,164
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,679	-1,057	-1,444	14,588	3,753
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,833	0,174
Valeur liquidative	119,278	118,215	120,693	121,821	108,741
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,80%	2,71%	2,70%	3,99%	2,55%
Autres charges/actif net moyen	0,85%	0,65%	0,67%	0,60%	0,50%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	2,16%	-1,07%	0,27%	-0,36%	0,75%

## 5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de sur performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 6 713 DT au 31-12-2021.

Les frais de gestion variables s'élèvent à 2 DT au 31-12-2021.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 190 DT au 31-12-2021.

## 5.3. Note sur les événements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 29 Mars 2022.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.